

Tremblay & Cie Ltée
SYNDIC DE LA FAILLITE DE Fibrotech Innovation Inc.
CONDITIONS DE VENTE ET RÉSERVES

1. **Vendeur** : Tremblay & Cie Ltée (ci-après appelé « **Vendeur** » ou « **Syndic** »), en sa qualité de syndic de l'actif de **Fibrotech Innovation Inc.** (ci-après appelée l'« **Entreprise** »), souhaite vendre les biens et affaires de l'Entreprise, sous réserve des conditions de vente et réserves décrites dans les présentes.

2. **Biens** : L'actif de l'Entreprise (ci-après appelé « **Biens** ») se résume à ce qui suit :
 - LOT 1** Inventaire comprenant : lot de tuyaux, bouchons, coudes, réduits, joints, sellettes de béton et universelles, supports, sacs à poudre magique, caoutchouc, divers mélanges (époxy, agent rhéologique, résine, antimousse, fibre, colorant, etc.), ensemble de ± 112 tonnes de tuyaux en fibre de ciment (non réglementé)
Valeur au prix coûtant de ± 965,000.00\$

 - LOT 2** Équipement de production comprenant : fraiseuse horizontale First, tour horizontal Yang Ace, machine à découpage de bois FabInMotion artisanale (CNC), vérificateur de pression d'eau artisanal, trois presses hydrauliques, mélangeur à ciment, deux scies et une perceuse à ciment artisanale, ensacheuse avec moteur à air, mélangeur à cuve avec ceinture chauffante artisanal, four électrique deux portes (550 V), station de démoulage artisanale avec système de ventilation, machine de presse à vulcanisation pour caoutchouc, cinq compresseurs de capacités variées et un assécheur, machine à découper du bois et tissu X-Carve (CNC), machine à tests universelle Kason, lot de pièces de rechange (moteurs, cylindres, etc.)
(Offres en bloc ou en sous-lots)

 - LOT 3** Équipement de machinage et de collage comprenant : perceuses à colonne, coupeuse à acier, meule, perforateur, scie à ruban, soudeuse à l'arc, aspirateur d'atelier, tables élévatoires, banc de scie, outils à mains variés, outils électriques variés, agitateurs, balances, mélangeur, meuleuse, bassins de décantation, réservoirs avec cage en acier, barils en métal, collecteurs de poussière, presse hydraulique, etc.
(Offres en bloc ou en sous-lots)

 - LOT 4** Équipement de manutention et d'entreposage comprenant : étagères, cages en acier, chariots en métal, transpalettes, tables de travail, trois conteneurs de 40 pi., etc.
(Offres en bloc ou en sous-lots)

 - LOT 5** Équipement et outillage comprenant : souffleuse à neige, laveuse à plancher, pont roulant à portique, meule, chariots, escabeau mobile, échelles, sableuse à jet de sable, scie à onglets, convoyeur à rouleaux, coffre à outils, etc.
(Offres en bloc ou en sous-lots)

 - LOT 6** Roulant comprenant : deux chariots élévateurs Caterpillar et Yale
(Offres en bloc ou en sous-lots)

 - LOT 7** Ameublement comprenant : périphériques informatiques (moniteurs, claviers et souris, batteries de secours, imprimantes, etc.), système de son, coffre-fort, refroidisseur d'eau, bureaux, étagères en mélamine, classeurs, fauteuils, chaises, tables, fours à micro-ondes, réfrigérateurs, etc.
(Offre en bloc seulement)

Fibrotech Innovation Inc. - Conditions de vente et réserve

3. **Biens d'autrui** : Il est entendu que les biens marqués « biens d'autrui » ou signalés comme tels ne font pas partie des Biens mis en vente.
4. **Inspection** : Les biens peuvent être inspectés sur rendez-vous. On peut prendre rendez-vous en communiquant avec Éric Villeneuve au bureau du Syndic, à l'adresse suivante :

Tremblay & Cie Ltée
4815, De l'Ornière, Suite 270
Québec
G1P 1K6

Téléphone : 418-476-1136

5. **Soumission en bloc** : Une soumission en bloc doit indiquer le prix offert pour chaque lot et partie de lot.
6. **Ouverture des soumissions** : Les soumissions seront reçues **PAR COURRIEL SEULEMENT** à l'adresse courriel soumissions@tremblaycie.com jusqu'à 15h00, heure locale de Québec, le lundi 16 juin 2025. Veuillez indiquer la mention « **SOUMISSION FIBROTECH** » dans le champ "Objet" lors de la transmission de votre courriel, et assurez-vous d'obtenir un accusé réception de votre envoi.
7. **Décision relative aux soumissions** : Ni la soumission la plus élevée ni aucune autre ne sera nécessairement acceptée. Le Syndic se réserve le droit de rejeter n'importe laquelle ou l'ensemble des soumissions.
8. **Dépôt** : Toutes les soumissions doivent être libellées en dollars canadiens. Aucun dépôt ne sera exigé lors du dépôt d'une soumission. Toutefois, un dépôt (« **Dépôt** ») sous forme de traite bancaire ou de chèque certifié d'une banque ou d'une caisse populaire canadienne pourra être demandé avant ou lors de l'acceptation d'une offre. Si demandé, le Dépôt devra être d'un montant égal à au moins 10 % du prix de la soumission et payable à Tremblay & Cie Ltée, en fiducie.
9. **Retrait de soumission** : Les soumissions constituent une offre ferme qui ne peut être révoquée. Dans l'éventualité où :
 - 9.1. l'Acheteur éventuel retire sa soumission au cours des 48 heures précédant l'ouverture des soumissions,
 - 9.2. l'Acheteur éventuel souhaite ou tente de retirer sa soumission à n'importe quel moment avant de recevoir l'avis écrit du Syndic l'avisant de l'acceptation ou du rejet de sa soumission,
 - 9.3. une soumission a été acceptée et le soumissionnaire ne conclut pas la vente,alors le Syndic a la possibilité de retenir le Dépôt du soumissionnaire comme dommages-intérêts ou d'exercer d'autres recours, en quel cas le Dépôt serait présumé être gardé par le Syndic en garantie contre le non-respect par le soumissionnaire de ses éventuelles obligations.
10. **Remboursement du Dépôt** : Le Dépôt demandé au paragraphe 8 sera remboursé en cas de refus de la soumission, à moins qu'il ne soit gardé en vertu du paragraphe 9 ci-dessus.
11. **Acceptation** : En cas d'acceptation d'une soumission, le Syndic doit aviser par écrit le soumissionnaire sélectionné (ci-après appelé l'« **Acheteur** ») au plus tard le 16 juillet 2025.
12. **Entente** : L'acceptation d'une soumission constituera une entente d'achat et de vente des biens (« **Entente** ») entre le Syndic et l'Acheteur à la date de clôture.

Fibrotech Innovation Inc. - Conditions de vente et réserve

13. **Garanties** : Le Syndic, en sa qualité de syndic, et à l'exclusion expresse de toute responsabilité personnelle, se porte garant du droit qu'il a de vendre les Biens à la Clôture. Sous réserve de ladite garantie, les Biens sont vendus tels quels, aux risques et périls du soumissionnaire, sans aucune garantie légale ou conventionnelle, ni implicitement ni explicitement, ni, notamment et sans restreindre la généralité de ce qui précède, de garantie quant au lieu de ramassage, à la description, à l'usage, à la condition, à la qualité, à la valeur, au caractère commercialisable, à l'état de marche, aux limites de terrain, à la condition environnementale, au titre de propriété ou autre.

Il sera présumé qu'en présentant leur soumission, les soumissionnaires reconnaissent avoir procédé à une inspection des Biens et s'être fiés entièrement à cette inspection, ou à leur connaissance personnelle des Biens, que toute information obtenue du Syndic ou de ses représentants au sujet des Biens leur a été fournie dans le seul but de leur faciliter la tâche, sans aucune garantie ou sans aucun engagement quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de l'information, et qu'aucune information donnée par le Syndic ou ses représentants aux soumissionnaires ne constitue un élément de la soumission ou de l'Entente qui pourrait résulter de l'acceptation de la soumission.

14. Clôture

14.1. La date de signature de l'acte de vente est ci-après appelée la « **Clôture** ».

14.2. La Clôture doit se faire dans les cinq jours suivant la date d'acceptation de la soumission ou le jour convenu par l'Acheteur et le Syndic.

15. **Responsabilité fiscale** : Les droits et taxes associés à la vente, y compris les droits de douane, les taxes de vente provinciales et les taxes sur les produits et services, le cas échéant, seront pris en charge par l'Acheteur, en sus du prix d'achat. L'Acheteur sera responsable de toutes ces taxes, et cette responsabilité et les obligations connexes subsisteront au-delà de la Clôture et du transfert de propriété à l'Acheteur.

16. Ajustements

16.1. En ce qui a trait aux biens mis en vente, aucun ajustement des prix ne sera fait en cas d'écart d'inventaire.

16.2. Nonobstant ce qui précède, advenant l'impossibilité de livrer un lot ou une partie de lot dans sa totalité, l'éventuel ajustement du prix sera égal au prix proposé par l'Acheteur dans sa soumission pour le lot ou la partie du lot, conformément au paragraphe 5 des présentes.

17. **Paiement du solde** : Le prix d'achat ou le solde du prix d'achat, y compris les taxes applicables, sera payé en totalité par l'Acheteur à la Clôture ou dans les cinq jours suivant l'acceptation de la soumission si cette période est antérieure à la Clôture.

18. **Prise de possession** : L'Acheteur prendra possession des Biens tels quels, à ses frais, sans aucune responsabilité du Syndic, dans les cinq jours suivant la réception de l'avis d'acceptation de sa soumission, sous réserve du paragraphe 19 des présentes. Si une partie ou la totalité des Biens achetés doivent être retirés des installations, la responsabilité d'éventuels dommages aux installations en raison de ce retrait incombe à l'Acheteur. Dans tous les cas, l'Acheteur indemniserá le Vendeur de tous les frais et réclamations pouvant résulter des dommages aux installations.

19. **Titre de propriété** : Le titre de propriété ne sera pas transféré à l'Acheteur et l'Acheteur ne pourra prendre possession des Biens tant que le paiement du prix d'achat et les autres paiements éventuels n'auront pas été faits dans leur totalité par l'Acheteur.

Fibrotech Innovation Inc. - Conditions de vente et réserve

20. **Frais juridiques** : L'Acheteur prendra à sa charge :

20.1. la totalité des frais juridiques et des frais de cour directement ou indirectement liés à l'Entente et à toute vente pouvant en découler, ainsi que tous les frais occasionnés par les recherches de titre, évaluations et autres consultations faites à la demande de l'Acheteur ou à son initiative;

20.2. la totalité des frais associés à l'acte de vente, à son enregistrement et à ses copies, dont l'une doit être remise au Syndic, de même que tous les frais associés à l'obtention de certificats de localisation ou de plans d'arpentage, à la recherche de titre, etc.

21. **Risque de perte** : Jusqu'à la Clôture, tous les risques de perte ou de dommages causés aux Biens par un incendie ou une autre cause seront assumés par le Vendeur. Si, avant la Clôture, les Biens subissaient d'importants dommages ou étaient détruits par un incendie ou une autre cause, l'Acheteur pourrait mettre fin à l'Entente par la voie d'un avis écrit au Syndic. Dans ce cas, l'Entente prendrait fin automatiquement et deviendrait nulle, et le Dépôt serait remis à l'Acheteur, sans intérêts, frais, compensation ou déduction. Aucune des parties ne serait tenue responsable envers l'autre des dommages aux Biens et des coûts connexes.

L'option qu'a l'Acheteur de mettre fin à l'Entente doit être exercée dans les dix jours après réception d'une requête écrite du Syndic à cet effet.

Si l'Acheteur n'exerce pas cette option, il aura droit au seul produit de l'assurance, sans excéder le moindre du produit d'assurance ou du montant de son offre, et devra aller de l'avant avec la Clôture.

Dans ce paragraphe, un dommage sera jugé important si le coût des réparations directement associées au dommage représente au moins 50 % du prix de vente du bien.

22. **Défaut de l'Acheteur** : Dans l'éventualité où l'Acheteur manque à ses obligations en vertu de l'Entente, il devra payer les coûts additionnels occasionnés par le non-respect de ses obligations et, s'il refuse de payer, le Syndic peut annuler l'acceptation de la soumission. Dans ce cas, le Syndic a la possibilité de garder le Dépôt en dommages-intérêts ou d'user d'autres recours, en quel cas le Dépôt sera présumé servir de garantie au Syndic à l'égard de l'éventuelle obligation de l'Acheteur.

23. **Cession des droits** : L'Acheteur ne peut transférer ou céder à un tiers ses droits en vertu de l'Entente, à moins d'avoir le consentement explicite écrit du Syndic. Dans l'éventualité où le Syndic donne son consentement, l'Acheteur et le cessionnaire désigné deviennent conjointement responsables des obligations de l'Acheteur aux termes de l'Entente.

24. **Avis** : Tout avis fourni aux fins décrites ici doit l'être par écrit :

Au syndic,

Tremblay & Cie Ltée
4815 De l'Ornière, Suite 270
Québec, Qc, G1P 1K6

Fax 418-476-1136

Email: eric.villeneuve@tremblaycie.com

Au soumissionnaire ou acheteur,

à l'adresse indiquée dans la soumission

et être envoyé par voie électronique ou par courrier enregistré, ou être remis par un huissier ou un messenger. Tous les avis envoyés par voie électronique seront présumés avoir été reçus le même jour s'ils ont été envoyés avant 16h30, un jour ouvrable. Autrement, ils seront présumés avoir été reçus le jour ouvrable suivant. Les avis envoyés par courrier enregistrés seront présumés avoir été reçus 3 jours ouvrables après leur envoi. Les avis livrés en mains propres

Fibrotech Innovation Inc. - Conditions de vente et réserve

seront présumés avoir été reçus le jour de la livraison. Un « **jour ouvrable** » exclut les samedis, les dimanches et les congés déclarés fériés dans la province de Québec.

25. **Proposition de services** : Dans l'éventualité où un encanteur ou un liquidateur soumet une proposition de services en vertu de laquelle il s'engage à vendre les biens au nom du Syndic sous réserve d'une garantie nette minimale, cette garantie doit être immédiatement remise au Vendeur dès l'acceptation de la proposition. En outre, l'information suivante doit être incluse dans la proposition :

- La méthode proposée de vente des biens;
- La réalisation brute anticipée;
- La durée d'occupation exigée;
- Les modalités relatives à la commission;
- Le montant maximal de dépenses à réclamer par l'encanteur ou le liquidateur pour la réalisation de son mandat;
- Le montant de la garantie minimale.

26. **Conditions de vente et réserves** : Les conditions de vente et réserves font partie intégrante de cette invitation à soumissionner et des soumissions qui en découleront. Une soumission par un Acheteur éventuel constituera une reconnaissance par l'Acheteur éventuel qu'il a fait une lecture complète des conditions de vente et réserves décrites ici, qu'il a reçu des explications utiles du Vendeur sur chacune desdites conditions et réserves et qu'il a compris les explications et accepté irrévocablement les conditions de vente et réserves.

27. **Loi applicable** : L'Entente est élaborée en conformité avec les lois applicables de la province de Québec, et est régie par ces lois.

28. **Délai** : En cas de délai stipulé dans les présentes, s'il vient à échéance un jour autre qu'un jour ouvrable, le délai sera prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant. Il importe que les transactions envisagées dans les présentes soient menées rapidement.

29. **Validité des conditions de vente et réserves après la Clôture** : Les conditions de vente et réserves resteront pleinement en vigueur après la Clôture et le transfert de la propriété.

30. **Titres** : Les titres du présent document ont pour seul but de faciliter la lecture et n'ont pas de valeur officielle dans l'interprétation des conditions de vente et réserves.

31. **Droit de suspendre ou de changer les conditions** : Le Syndic se réserve le droit de suspendre ou de changer les conditions de vente et réserves stipulées ici aux fins de l'acceptation d'une soumission.

32. **Capacité du Vendeur** : Le Vendeur agit ici en qualité de syndic et n'assume aucune responsabilité personnelle à l'égard des conditions de vente et réserves stipulées.

DATÉ À QUÉBEC en ce 31^e jour de mai 2025.

Tremblay & Cie Ltée

LETTRE DE SOUMISSION

À L'INVITATION À SOUMISSIONNER

POUR L'ACHAT DES BIENS DE

Fibrotech Innovation Inc.

À : **Tremblay & Cie Ltée**, en sa qualité de syndic de la faillite de **Fibrotech Innovation Inc.**

À l'attention de M. Éric Villeneuve

OBJET : **Fibrotech Innovation Inc.**

1. _____
Nom du soumissionnaire

2. _____
Adresse du soumissionnaire Ville Code postal

3. _____
Téléphone Télécopieur Cellulaire

4. _____
Courriel

5. _____
Nom de la personne à contacter

6. Je remets/nous remettons cette soumission conformément aux conditions de vente et réserves datées du 31 mai 2025 et diffusées par le Syndic à l'égard des actifs de **Fibrotech Innovation Inc.** (les « Conditions de vente et réserves ») en vue de l'achat des articles indiqués ci-dessous :

Lot	Description	Prix proposé (\$ CAN)
1	Inventaire de tuyaux, bouchons coudés, réduits, joints, sellettes de béton et universelles, supports, sacs à poudre, etc. Valeur au prix coûtant de ± 965,000.00\$	
2	ÉQUIPEMENT DE PRODUCTION	XXXXXXXXXXXXXX
2-001	Mélangeur à ciment motorisé, artisanal, avec système de dépoussiérage	
2-002	Scie à ciment artisanale, 30 po., avec convoyeur à rouleaux	
2-003	Scie à ciment artisanale, 20 po.	

Fibrotech Innovation Inc. - Conditions de vente et réserve

2-004	Perceuse à ciment artisanale	
2-005	(2) Compresseurs à air avec pompe hydraulique, 5 HP	
2-006	Compresseur à air avec pompe hydraulique, 10 HP	
2-007	Compresseur à air vertical Pro-Air II, 80 gallons, 6.5 HP (non fonctionnel)	
2-008	Compresseur à air vertical Coleman, 80 gallons, 6.5 HP	
2-009	Assécheur d'air Gardner Denver, modèle Integra	
2-010	Machine à découper le bois et le tissu X-Carve (CNC), table de 3 pi. X 3 pi.	
2-011	Machine d'essai Kason, capacité de 4000 lbs	
2-012	Lot de pièces de rechange comprenant : moteurs, cylindres hydrauliques et pneumatiques, presses hydrauliques, pièces diverses, etc.	
2-013	Conteneur rouge et contenu comprenant : diverses machines démantelées, pièces métalliques, presse hydraulique, moteur électrique, panneau de contrôle, etc.	
2-000	Ou offre en bloc pour le lot 2	
3	ÉQUIPEMENT DE MACHINAGE ET DE COLLAGE	XXXXXXXXXXXXXXXX
3-001	Fraiseuse horizontale First	
3-002	Tour horizontal Yang Ace, 14 po. X 105 po.	
3-003	Machine à découpage de bois FabInMotion artisanale, 2 axes	
3-004	Vérificateur de pression d'eau artisanal, sur chariot	
3-005	Presse hydraulique King Canada, capacité 20 tonnes	
3-006	Presse hydraulique artisanale, capacité 10 tonnes	
3-007	Presse hydraulique artisanale, capacité 12 tonnes	
3-008	Ensacheuse avec moteur à air	
3-009	Mélangeur à cuve artisanale avec ceinture chauffante	
3-010	Four électrique, 2 portes, 550 V	
3-011	Station de démoulage artisanale, avec système de ventilation	
3-012	Machine de presse à vulcanisation pour caoutchouc, 6 presses	
3-013	Perceuse à colonne King Industrial, modèle KC-118FC	
3-014	Coupeuse hydraulique à acier, artisanale	
3-015	Meule d'établi, 8 po.	
3-016	(2) Étaux	
3-017	(2) Coffres d'outils	
3-018	Perforateur Handy Selfer, modèle E55-0619	
3-019	Scie à ruban King Industrial, modèle KC-712BC	
3-020	Perceuse à colonne Mastercraft, modèle 55-5509-2	
3-021	Soudeuse Miller, modèle Thunderbolt XL	
3-022	Aspirateur d'atelier Stanley	
3-023	(5) Tables élévatrices	
3-024	Banc de scie King Industrial	
3-025	Lot d'outils à main varié comprenant : pinces, scies, clefs anglaises, tournevis, masses, marteaux, etc.	
3-026	Lot d'outils électriques et à batteries comprenant : perceuses, scies, rectifieuses, etc.	
3-027	Perceuse à colonne Craftsman, 8 pouces	
3-028	Agitateur à ciment motorisé, artisanal	
3-029	Perceuse à colonne King Industrial, modèle KC-118FC	
3-030	(2) Poussoirs à saucissons Vevor électriques	
3-031	(10) Balances numériques	

Fibrotech Innovation Inc. - Conditions de vente et réserve

3-032	Mélangeur motorisé avec contrôle H.L.	
3-033	Meuleuse avec protecteur artisanal	
3-034	Machine de pose de caoutchouc, artisanale	
3-035	(5) Tables élévatoires	
3-036	Aspirateur d'atelier Shop-Vac	
3-037	(24) Bassins de décantation mobiles	
3-038	(20) Réservoirs de 1000 litres avec cages en métal	
3-039	(10) Barils en métal	
3-000	Ou offre en bloc pour le lot 3	
4	ÉQUIPEMENT D'ENTREPOSAGE ET DE MANUTENTION	XXXXXXXXXXXXXXXX
4-001	Lot de ± 80 étagères robustes en acier	
4-002	Lot de ± 30 cages en acier	
4-003	Lot de ± 5 étagères en métal	
4-004	Lot de ± 20 chariots en métal	
4-005	Lot de ± 15 chariots-diabes en métal	
4-006	Lot de ± 10 transpalettes	
4-007	Lot de ± 10 échelles en métal	
4-008	Lot de ± 15 escabeaux en métal	
4-009	Lot de ± 30 tables de travail	
4-010	Conteneur de 40 pieds (brun)	
4-011	Conteneur de 40 pieds (bleu)	
4-012	Conteneur de 40 pieds (jaune)	
4-000	Ou offre en bloc pour le lot 4	
5	ÉQUIPEMENT ET OUTILLAGE	XXXXXXXXXXXXXXXX
5-001	Souffleuse à neige Snow Thrower	
5-002	Laveuse à plancher Karcher, modèle KM 70/20C	
5-003	Pont roulant à portique, avec chariot, capacité de 500 lbs	
5-004	Meule d'établi	
5-005	Cercleuse manuelle	
5-006	(3) Chariots en métal	
5-007	Escabeau mobile, 6 marches	
5-008	(4) Chariots-diabes en métal	
5-009	(3) Échelles en métal	
5-010	Machine à jet de sable Power Fist, mobile	
5-011	Scie à onglets Mastercraft	
5-012	Convoyeur à rouleaux, 12 pouces	
5-013	(2) Coffres à outils, mobiles	
5-014	Lot d'accessoires divers et d'outils manuels	
5-015	Collecteur de poussière, deux sacs	
5-016	Collecteur de poussière King Industrial, un sac	
5-017	(2) Perceuses à colonne King Industrial, modèle KC-118FC	
5-018	Étuve humide en acier inoxydable Blue M, 2 portes	
5-019	Presse hydraulique artisanale, capacité 2 tonnes	
5-020	Bassin d'eau pour mûrissement, 3 sections, artisanal	
5-000	Ou offre en bloc pour le lot 5	
6	ROULANT	XXXXXXXXXXXXXXXX
6-001	Chariot élévateur au propane Caterpillar, modèle 2P6000, N/S : AT13F3F32142, 2184 heures, jeu de fourches à mouvement latéral, mât à 3 sections	

Fibrotech Innovation Inc. - Conditions de vente et réserve

6-002	Chariot élévateur au propane Yale, modèle LP, 16392 heures, jeu de fourches à mouvement latéral, mât à 2 sections (non fonctionnel)	
6-000	Ou offre en bloc pour le lot 6	
7	Ameublement (liste détaillée en annexe) (Offre en bloc seulement)	
Total		

6. J'accepte/nous acceptons d'être liés par les conditions de vente et réserves applicables à la vente des Biens de **Fibrotech Innovation Inc.**, lesquelles sont présumées faire partie intégrante de la présente soumission.
7. Je confirme/nous confirmons que cette soumission constitue un engagement légal, valide et exécutoire, et qu'il est irrévocable, sauf en accord avec les conditions de vente et réserves stipulées.
8. Je confirme/nous confirmons que je ne suis pas/nous ne sommes pas un non-Canadien au sens de la *Loi sur Investissement Canada*.
9. Pour couvrir le dépôt au montant de _____ dollars, soit au moins 10 % du prix d'achat brut proposé dans la soumission, un transfert bancaire a été transmis tel que prévu par les conditions de l'appel d'offre au compte de **Tremblay & Cie Ltée** ou un chèque certifié ou mandat bancaire est joint à la soumission et libellé au nom **Tremblay & Cie Ltée**, en fiducie.

DATÉ à _____, en ce _____^e jour de juin 2025.

Par :

Témoin (nom en lettres moulées)

Nom et titre du signataire autorisé

Signature (témoin)

Signature (soumissionnaire)

ANNEXE

LOT 7 – AMEUBLEMENT

BUREAU

(12) Moniteurs; (9) Claviers; (9) Souris; (3) Batteries de secours APC; (3) Imprimantes Brother; (3) Imprimantes HP; Système de son Sony; Coffre-fort Sentry, modèle 1250; Distributeur d'eau Vitapur; (4) Bureaux en mélamine en « U », avec huches; (3) Bureaux en mélamine; (8) Étagères en mélamine; Étagère en métal grillagé; (11) Classeurs en métal; (12) Fauteuils pneumatiques mobiles; (5) Chaises

CAFÉTÉRIA

(2) Tables en mélamine; (10) Chaises; Section de casier de métal; (4) Fours à micro-ondes; (3) Grille-pains; Réfrigérateur 2 portes; Distributeur d'eau Vitapur